



# FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

SEPTEMBRE 2007 - N° 70  
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Marie-Françoise Triller

## Edito

### SOMMAIRE

<b>Edito :</b> Grenelle de l'Environnement .....	p 1
<b>Actualité :</b> Aide aux investissements forestiers les nouveaux Arrêtés sont arrêtés !...	p 2-3
<b>Economie :</b> Les prix des bois .....	p 4
<b>Homme des bois :</b> Christian Courrivault De bons mots pour la retraite .....	p 5
<b>Technique :</b> Un sorbier à domestiquer... et un propriétaire séduit.....	p 6-7
<b>Arbre au vert :</b> Le Grand Tétrás : Le coq emblématique des Vosges .....	p 8
<b>Parole à Vincent Ott</b> Mobiliser plus de bois, une priorité pour la Région Alsace.....	p 9
<b>Autour de Nous :</b> Pierre Adam Un humaniste s'en est allé .....	p 10
<b>Au coin du bois :</b> Rencontrons-nous en 57 Un sou est un sou.....	p 11
<b>De feuilles en aiguilles :</b> Nos brèves.....	p 12

**E**n ce début d'automne, il est difficile d'ignorer le "Grenelle de l'Environnement", où il est plus question d'O.G.M. ou de pollution automobile que de forêt. Vos responsables ont pu redire à la Secrétaire d'Etat à l'écologie, en visite le 27 juillet dernier en Meurthe-et-Moselle sur la "Route des Energies Renouvelables", tout le rôle que le bois en général et la Forêt Privée en particulier entendaient jouer dans ce domaine.

**C**e qui est tout à fait nouveau pour nous forestiers, c'est un communiqué de presse paru le 19 septembre dernier, cosigné par l'O.N.F., les communes forestières, la Forêt Privée et... France Nature Environnement. Intitulé "Plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité", il propose un certain nombre de mesures opérationnelles : développer le bois énergie ; promouvoir le bois matériau ; préserver la biodiversité remarquable et ordinaire ; mobiliser davantage de bois en privilégiant sa valorisation locale, par une approche territoriale et ciblée ; valoriser les services environnementaux. Cette contribution commune au Grenelle de l'environnement, impliquant un réel engagement des parties, est à la fois un aboutissement et un point de départ.

**O**n peut en effet y voir un fruit prometteur du dialogue constructif engagé depuis plus de 6 ans entre forestiers et écologistes dans le cadre de P.E.F.C. Des groupes ou personnes qui s'affrontaient, ou au mieux s'ignoraient, se sont mis autour de la table et ont fait l'effort de se comprendre.

Le propriétaire forestier y lira aussi, implicite mais combien réconfortante, la reconnaissance de son travail patient et obstiné, et de celui des générations qui l'ont précédé. Si les forestiers avaient si mal agi, comme le leur reprochent parfois certains, y aurait-il encore une biodiversité à "préserver" ?

**C**'est ensuite le constat que la préservation de cette biodiversité passera davantage par le contrat, l'incitation, la diffusion des bonnes pratiques, que par des mesures de protection dont le coût n'égale que l'inefficacité, les deux ne pouvant qu'aller croissant dans un contexte de changement climatique ; quel château de sable résiste à une marée montante ?

**C**'est en cela que ce communiqué est un point de départ : il ne tient qu'à nous forestiers, et à nos partenaires tenants d'une écologie responsable, d'être inventifs et créatifs afin d'offrir à nos successeurs une biodiversité vivante dans des forêts vivantes. Objectif parfaitement compatible avec un développement raisonné de la récolte et une juste rémunération des nombreux services annexes -ce qui ne veut pas dire négligeables- rendus par la forêt. Alors la fameuse multifonctionnalité ne sera plus seulement un concept, mais deviendra enfin une réalité, pour le plus grand bénéfice du propriétaire forestier comme du citoyen !

Etienne Roger



## Aide aux investissements forestiers : les nouveaux Arrêtés sont arrêtés !

*Le système d'aide aux investissements forestiers, mis en place à partir de 2000, commençait à être rôdé. Il est entièrement "remis à plat" et les nouveaux textes sont en cours de finalisation.*

*En résumé :*

- *Les aides "reconstitution tempête" s'arrêteront fin 2009 : les propriétaires concernés doivent se dépêcher.*
- *Les aides "desserte" devraient être prioritaires.*
- *Les aides "hors tempête" ont été sauvées de justesse grâce à l'intervention de Forestiers Privés de France... reste à ce que la ligne soit abondée !*

On n'arrête pas le progrès : un arrêté préfectoral va désormais être remplacé par trois arrêtés !

Les priorités concernant les aides aux investissements ont été redéfinies au niveau national et les déclinaisons régionales, tant en Lorraine qu'en Alsace, sont pour une bonne part bouclées.

Voici une petite revue des dernières tendances :

Les aides "reconstitution-tempête" continuent à être abondées, mais elles s'arrêteront définitivement fin 2009, 10 ans après les événements.

L'aide au nettoyage n'existe plus en Lorraine, mais la reconstitution par plantation ou régénération est encore prise en compte à hauteur de 80 % d'un montant forfaitaire (voir encadrés Alsace et Lorraine). Si vous avez une parcelle sinistrée de plus d'1 ha non encore reconstituée, vous êtes concerné !

Hormis le cas précédent, toutes les autres aides sont dorénavant établies selon devis et factures (peut-être qu'un jour on réinventera le F.F.N ?). Par ailleurs, il faut insister sur une règle de base : les aides ne sont accordées que dans la mesure où elle contribuent à une amélioration des peuplements (par exemple, on aidera un programme de plantation uniquement si le peuplement précédent est de très médiocre qualité).

Paris a mis la priorité sur le problème des coûts de récolte. Dans cette logique, les aides à l'amélioration de la desserte forestière sont favorisées : créations de routes, de pistes, de places de dépôt pourront être subventionnées à hauteur de 40 % pour les projets individuels et plus pour les dossiers collectifs. En Lorraine, le Conseil Régional abonde les dossiers collectifs jusqu'à 80 %.

Reste le cas des aides "hors tempête". Pour ces dossiers, une règle de base, la taille des chantiers doit être en général > 4 ha, éventuellement en îlots proches, de taille d'au moins 1 ha (cf encadré Lorraine). A noter que les aides au plan simple de gestion n'existent plus.

Le dispositif a failli passer en pertes et profits et pour l'instant le niveau de crédits affectés est "homéopathique". Ne va-t-on pas petit à petit vers des incitations fiscales (type DEFI) qui se substitueraient au système des "subsides" de l'Etat ?

Philippe Laden - CRPF

## Les aides version alsacienne

A l'heure actuelle, deux "projets" d'arrêtés concernant les conditions de subventions pour la reconstitution des peuplements sinistrés par la tempête et pour les travaux de desserte forestière ont été présentés. Ces projets sont en attente de signature du préfet ; aucune demande d'aides ne peut encore être déposée. Mais les propriétaires concernés par les aides tempêtes doivent se tenir prêts à déposer leur dossier dès que le système sera opérationnel, le plan chablis prenant fin en 2010.

Voici les nouveautés à attendre :

Pour les subventions "reconstitution tempête", le système des forfaits a été maintenu. Le projet d'arrêté est un exemple surprenant de simplification administrative. Le nombre d'itinéraires a été drastiquement réduit, passant de 14 itinéraires de plantation à 3, et de 10 itinéraires de régénération naturelle à 2 ! De même, un itinéraire d'entretien subsiste au lieu des 3 précédemment. Le montant des forfaits associés correspond plus ou moins à la moyenne des forfaits précédents.

Au passage de cette vague simplificatrice, l'option "diagnostic sylvicole" est malheureusement passée à la trappe, bien que la forêt privée ait demandé son maintien. En revanche, les options maîtrise d'œuvre, entretien de cloisonnements et enrichissement par plantation pour les régénérations naturelles sont conservées, tout comme les montants forfaitaires correspondants. Pas de changements significatifs du côté de la liste des essences éligibles ou des densités initiales de plantation. A noter cependant que les pessières détruites par les scolytes ne semblent plus être éligibles.

Les aides au nettoyage après tempête, quant à elles, restent inchangées, mais ne devraient plus guère intéresser de propriétaires forestiers en Alsace.

Concernant les travaux de desserte forestière, le taux de subvention est de 40 % du devis estimatif (H.T.) pour les projets individuels, de 70 % pour ceux portés par une structure de regroupement (type A.S.A.) ou s'inscrivant dans un schéma de desserte. Ce taux peut être majoré de 10 % pour les investissements immatériels liés à la maîtrise d'œuvre ou à la pré-étude. Les réfections généralisées de routes forestières existantes ne sont plus éligibles.

Pour les autres opérations hors tempête (reboisement, amélioration des peuplements, aide à la gestion, éclaircies...), rien n'est défini pour le moment. A suivre...

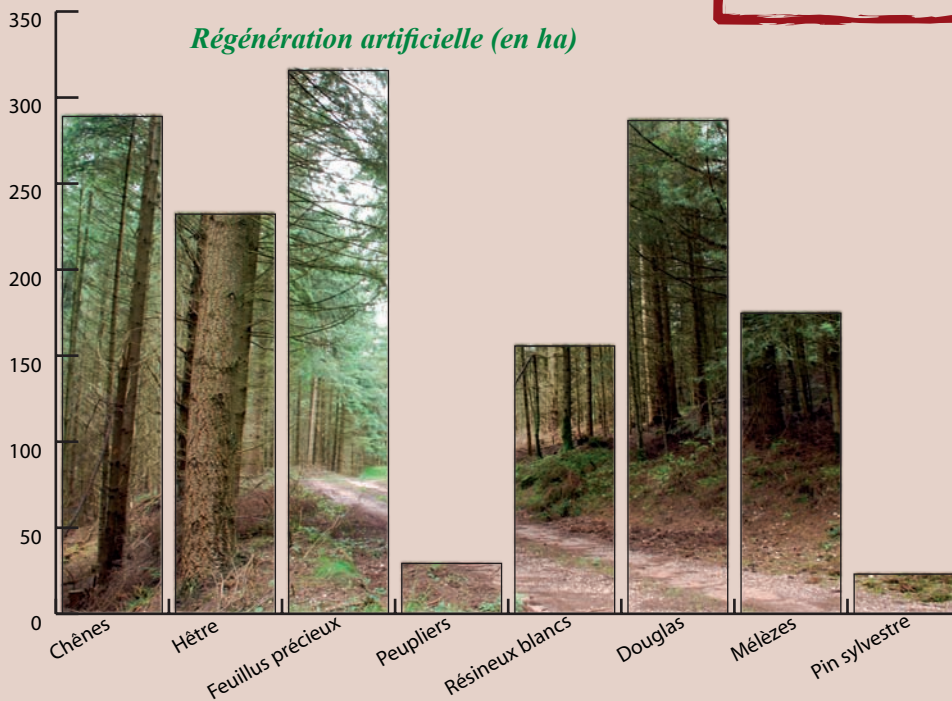
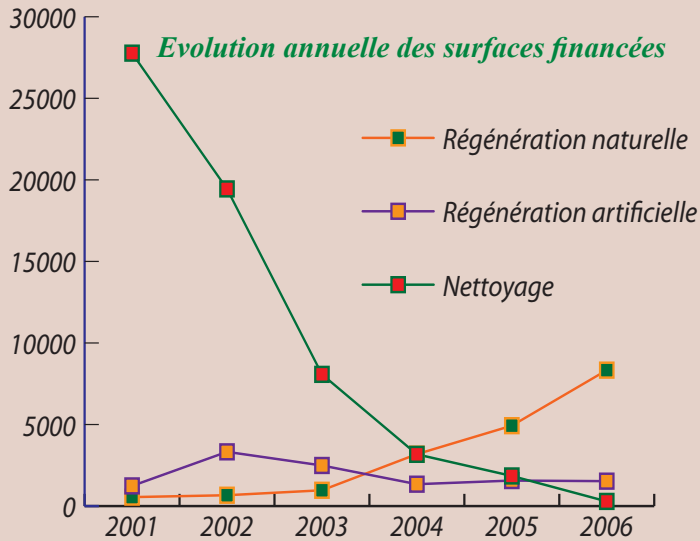
Maren Baumeister - CRPF



## LORRAINE

### Les aides tempête presque à l'heure du bilan

Jusqu'à présent, les subventions versées pour les forêts privées et les forêts communales se sont élevées à 147.500.000 Euros. Voici ci-dessous les principales tendances (sources Serfob Lorraine) :



## LORRAINE

### Aides tempête

Pour les étourdis, il ne reste plus que 2 ans pour bénéficier des aides à la reconstitution des parcelles sinistrées par la tempête. Le nouvel arrêté préfectoral du 4 juin 2007 reprend en très grande partie l'ancien dispositif :

- Chantiers > 1 ha
- Subventions selon des barèmes forfaitaires
- Reconstitution éligible selon quatre itinéraires :

- régénération naturelle acquise (au moins 1.100 semis/ha),
- installation de la régénération (au moins 300 semis/ha),
- accrus valorisables (300 tiges en compression).

*Une nouveauté : pour les trois modalités précédentes, le bouleau verruqueux est pris en compte jusqu'à 30 % maximum des semis ou des tiges considérés.*

- Enfin, plantation (300 à 500 plants/ha pour les feuillus précieux, 920 plants/ha pour chêne, hêtre et les résineux hors pin sylvestre), si aucun des itinéraires précédents n'est envisageable.

Si certains d'entre vous envisagent des dossiers de taille notable, il serait utile de prévenir d'ores et déjà la D.D.A.F. concernée pour qu'elle puisse prévoir au mieux ses budgets.

## LORRAINE

### Aides hors tempête

En Lorraine, le contenu de l'arrêté, même si celui-ci n'est pas encore paru, est défini. Voici les thèmes éligibles :

- ☞ Le reboisement (et non le boisement), selon les essences forestières classiques, avec le cas échéant, la prise en compte, des protections contre le gibier. L'entretien de ces reboisements peut faire l'objet d'un dossier supplémentaire.
- ☞ La conversion d'un taillis-sous-futaie médiocre en futaie (à noter que la conversion en futaie irrégulière est prise en compte).
- ☞ L'élagage des douglas et des mélèzes.

Enfin, élagage des feuillus, dépressage, balivage ne sont plus directement aidés. Ces opérations pourront être intégrées dans un itinéraire éligible au titre peu évocateur (peut-être provisoire) "la sortie de phase de compression". Il s'agit d'aider la dynamique naturelle des jeunes peuplements en concentrant les interventions sur un nombre très limité de tiges.

Le prochain Floréal consacrerait un article à la description de cet itinéraire.

Philippe Laden - CRPF





## Marché du bois : bonne santé des cours

Depuis plus d'un an, le redressement des cours est très significatif et les premières ventes de l'automne confirment cette tendance. La demande est globalement soutenue grâce au marché européen, et par les exportations de bois bruts vers l'extrême orient (cf. tableau ci-dessous) ce qui ne laisse pas d'inquiéter certains professionnels ayant du mal à trouver leur matière première.

On ne sait pas de quoi demain sera fait, c'est le moment de mettre des bois sur le marché !

**Epicéa-sapin** : la tempête du 18 janvier 2007 en Europe du nord, Allemagne en particulier, n'a pas provoqué d'effondrement des cours (seule une baisse de 10 €/m<sup>3</sup>) et ceux-ci sont désormais stabilisés.



Photo : Marie-Françoise Grilloit

La demande est encore soutenue, mais certains augures sont inquiets de la crise de l'immobilier aux Etats-Unis.  
Prix moyens pour des bois de 1 m<sup>3</sup> : 65 à 75 €/m<sup>3</sup> bord de route.

**Chêne** : la hausse continue dans toutes les qualités, merrains, parquets, chêne industriel. Ce sont les chênes de qualité moyenne qui portent les plus fortes hausses, traduisant ainsi la demande du marché asiatique.

La fourchette des prix est très large, entre 60 et 400 €/m<sup>3</sup> bord de route selon qualité et diamètre.  
Prix pour des qualités moyennes : 120-130 €/m<sup>3</sup> bord de route.

**Hêtre** : toujours pas de marché pour les belles qualités, mais les qualités plus courantes retrouvent une santé par la demande à l'export et par la pression de l'industrie de la trituration.  
Prix pour des qualités moyennes : de 45 à 65 €/m<sup>3</sup> bord de route.

**Feuillus précieux** : merisier et érable ont retrouvé leur cote d'avant-tempête et le frêne, mal aimé depuis quelques temps, retrouve preneur.

### Bois de trituration :

Feuillus : prix très attractifs surtout pour des bois d'industrie purs. De 20 à 28 € la tonne bord de route

Résineux : même les éclaircies de résineux rouges s'envisagent sereinement ; c'est dire !

Résineux blancs de 30 à 40 € l'unité bord de route,  
Résineux rouges de 25 à 30 € l'unité bord de route.

*Volume (m<sup>3</sup>) de chêne exporté depuis la France  
(récolte chêne France = 3 Millions de m<sup>3</sup>)*

	2004	2005	2006
Total exporté	216.000	251.000	478.000
dont Chine-Vietnam	3.600	8.300	167.000

Didier Daclin - Administrateur CRPF  
Philippe Laden - CRPF

### Droit de réponse - Affaire CRPF/Experts Forestiers

Suite à la publication de l'article en page 8 du dernier numéro de FLOREAL, M. Roland Susse, Président de la C.N.I.E.F.E.B., tient à préciser que «*la Compagnie Nationale des Experts Forestiers et Experts en Bois n'a pas lancé de cabale, car elle est restée parfaitement dans son rôle syndical en appuyant la position de deux de ses adhérents, sur un thème sensible de 'qui fait quoi' !*».

Chacun peut, par ailleurs, consulter l'intégralité du texte du jugement sur le site [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr). Sur la page d'accueil, cliquer sur «Jurisprudence Administrative» ; choisir ensuite dans les juridictions «Cour Administrative d'Appel» et indiquer le n° de décision 04NC00406.

Accès direct possible par le lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=J5XCX2007X04X000000400406>.



# Homme des bois



Photo : Marie-Françoise Grillot

## Christian Courrivault : de bons mots pour la retraite

*Des cheveux gris, des lunettes, un menton volontaire : sa silhouette semble facile à dessiner... Ne pas oublier la "banane" à la ceinture afin de ranger les cartes de téléphone qu'il collectionne. Et puis mettre le son : Christian a toujours beaucoup à dire. Sylviculteur, vulgarisateur, amateur de formules mnémotechniques, il aime les mots...*

Un verbicruciste pourrait en donner les définitions suivantes : "soigne ses mots sur les arbres", ou "pratique la langue des bois". J'en proposerais 2, moins protocolaires mais bien plus amusantes : "je vous invite à faire ses mots croisés et... à éviter de monter dans sa voiture", ou bien encore "le "michel laclos" de forêt magazine"... Si la sylviculture à "coûts rivaux" s'est largement propagée dans les Vosges, ses excellents mots croisés et sa redoutable conduite ( routièr e) ont largement, aussi, dépassé les limites du département (enfin, ce sont "EUX" qui le disent !!!). Mais là, je digresse. Christian partira en retraite fin décembre, retraçons ensemble son itinéraire...

### De l'Afrique noire à la ligne bleue

1974 : Christian quitte le Gabon où il réalisait le 1<sup>er</sup> inventaire de la forêt équatoriale en hélicoptère. Il atterrit au Crpf Lorraine-Alsace où 2 postes sont disponibles. La Meuse et les Vosges. Et ce parisien craque pour la "ligne bleue". Il découvre les résineux, met en route les 1<sup>ères</sup> éclaircies, organise des réunions de vulgarisation. Tout était à faire alors... Puis arrive un "complice", Jean-Luc Dislaire. Ils participent à la création de Forêts Vosges Services, des associations forestières de Petitmont, Senones, Corcieux,...

A Petitmont, Christian et son "ami président" Jean-Claude Freismuth, rassemblent plus de 400 adhérents !

### Un adepte de la sylviculture "humaniste"...

Christian pose la "bonne question", celle souvent réitérée par celui dont il aurait aimé être l'ami (Claude Peltreau-Villeneuve) : «*Que fait-on de l'homme ?*». Pour lui, la vision du technicien doit être en adéquation avec les possibilités du propriétaire. Trop souvent, on cherche à adapter des propriétaires à des itinéraires techniques, alors qu'il faut plutôt adapter une sylviculture à un propriétaire. La notion de surface est importante, l'âge du propriétaire, son mode de gestion, ses moyens, sa proximité avec la forêt. Il faut considérer le couple "propriétaire-forêt" et ne pas occulter le fait que celui qui plante est rarement celui qui coupe.

### ...et un technicien "économiste"

Spécialiste de la culture d'arbres en milieu forestier, il prône une sylviculture simple avec pour objectif des fûts droits, nets de nœuds, en respectant l'ambiance forestière et la biodiversité. Son "dada" : une sylviculture à coût modéré qui se conduit selon la règle de 3, enfin plutôt des "3 'm' : moins mais mieux !". C'est un homme de terrain : «*on est forestier pour faire de la forêt, pas pour faire des histogrammes ou des tableaux "croisés dynamiques" (t'en fais, toi ? tu sais ce que c'est, me demande-t-il ?)*» ? Et de conclure, plein de bon sens : «*Les beaux graphiques ne font pas pousser les arbres...*».

Christian cultive les arbres... et le sens de la formule ; celle-ci ne s'invente pas : il va passer sa retraite "rue du Calvaire à Sercoeur". Mais il nous dit de ne pas nous inquiéter, que tout ira bien... et avec un grand sourire, il ajoute : «*Je souhaite "bon vent" (enfin, façon de parler...) aux propriétaires et aux collègues*».

Marie-Françoise Grillot - CRPF

### Florilège

"Visons futaie claire"  
 "La typologie c'est bien, mais faut pas qu'on manque de types en forêt"  
 "Le blanc-étoc est le début des enherbements"  
 "il faut être bourré pour planter du bourrage"  
 "Avec le recrû, rien n'est jamais gagné, qui l'eut cru ?"  
 "Un bon cerf est un cerf... vidé"

### Des mots «bons»

«Christian Courrivault est un pionnier de la vulgarisation forestière dans le massif vosgien. Il a contribué à instruire une génération de forestiers privés en sachant trouver les mots simples et justes qui sont la meilleure façon d'instruire.»

Henri Plauche Gillon

«Nous sommes arrivés au C.R.P.F. presque en même temps, début des années 70. Il a fait du porte à porte pour faire connaître le C.R.P.F., pour organiser les 1<sup>ères</sup> réunions de vulgarisation. Pendant très longtemps, l'antenne d'Epinal, c'était lui...»

Liliane Rob

«Avec le temps, le pèlerin forestier de l'époque "vierge" de Petitmont a affirmé ses convictions (un seul arbre mais un beau), tout en jeux de mots et images pleines d'esprit. 30 ans de conscience professionnelle à la disposition des propriétaires. Et 30 ans d'une belle complicité partagée...».

Jean-Luc Dislaire

«Le départ à la retraite de Christian provoque chez moi deux réactions :

Un regret : si je l'avais rencontré 20 ans plus tôt, il y a bien des erreurs que je ne n'aurais pas commises dans la gestion de mes forêts et je suis sûr que beaucoup, parmi ceux qui ont eu la chance de l'écouter, pensent comme moi.

Un espoir : qu'il reste en contact étroit avec le monde de la forêt et continue à diffuser ses réflexions pleines de bon sens et si efficaces sur la «sylviculture à coûts modérés».

Jean-François Forel, propriétaire vosgien

«Christian...

Aussitôt, une avalanche de mots vous assourdit.

Lorsqu'on en émerge un peu sonné, on peut alors l'écouter.

Et c'est qu'il dit des choses sages et qu'il a un gros cœur, cet homme-là !»

Anne Madesclaire





# Technique

## Un sorbier à domestiquer

*Comment Floreal est-il arrivé jusqu'au cormier ? En suivant la trace de Fabrice Varinot, lorsqu'il arpente d'un pas tonique ses parcelles meusiennes... Avant de lui laisser la parole (qu'il a facile d'ailleurs !), quelques informations sur ce noble feuillu.*



### Prestance et cormes d'abondance

De la famille des sorbiers (*sorbus domestica*), l'arbre adulte peut atteindre 15 à 30 m de hauteur, avec la prestance d'un chêne. Au premier regard, son feuillage rappelle celui du sorbier des oiseleurs, mais son port est plus léger, plus affirmé. Les feuilles peuvent être découpées jusqu'à 21 fois : 11 à 21 folioles elliptiques, cotonneux sur leur face inférieure.

Les fleurs sont blanches et les fruits appelés "cormes" ont une forme de petites poires. Savez-vous que "sorbere" en latin c'est "boire" ? Les cormes donnent une boisson fermentée, le "cormi". Elles contiennent un sucre original (le Sorbitol) dont les propriétés digestives et anti-nauséuses sont renommées.

A la Renaissance, les fruits de cormier étaient réputés pour soigner le choléra.

Le cormier est une essence très prisée en Allemagne. 600.000 cormiers ont été plantés, surtout dans des vergers à fruit pour produire un alcool, le "SpeierlingSchnapps", qui connaît un fort engouement depuis les années 80.

### Pas bien difficile !

On le rencontre à l'état disséminé dans les forêts meusiennes, où il est un bon compagnon du chêne pubescent. C'est dire s'il est peu répandu, fréquentant les milieux calcaires, secs et ensoleillés.

En revanche, il serait presque commun dans le sud de la France. Mais les auteurs de la flore forestière affirment que "les beaux cormiers sont plus rares en région méditerranéenne que dans le nord-est !".

C'est une essence plastique. En zone méditerranéenne, il habite indifféremment les substrats calcaires et acides, en bordure de vignes, en prairies ensoleillées de versant sud (Alpes de Haute-Provence) ; on le trouve aussi pas loin de la mer, jusqu'à 1.400 m d'altitude, il est présent dans le sud et l'est de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. Il est en fait cultivé depuis l'époque romaine. Le cormier est considéré comme une essence rustique. Il est très résistant à la sécheresse, assez exigeant en chaleur, mais certains sujets peuvent néanmoins supporter des températures de - 30 °C. Il tolère une pluviométrie de 500 mm par an. En revanche, il n'apprécie pas les sols engorgés sur des périodes prolongées.

Sa seule véritable exigence est la lumière, c'est un "héliophile" ! il ne peut se maintenir sous un couvert dense de hêtre ou de robinier, par exemple.

Le cormier ne résiste pas à la concurrence. La fermeture des milieux et l'absence de méthodes sylvicoles adaptées, comme le détournement des beaux sujets, ou le balivage dans les taillis, expliquent la lente évolution régressive que l'on peut constater en France. Dans l'aire naturelle de l'espèce, les vieux sujets disparaissent, sans être remplacés par la régénération spontanée.

Le sorbier domestique est d'ailleurs une des espèces prises en compte dans le réseau européen Euforgen sur les feuillus précieux, en tant qu'espèce rare et menacée.

### Un excellent bois d'ébénisterie !

Son bois dur, très homogène, à grain très fin, avec un aubier large jaune rougeâtre et un duramen brun rouge à violacé, est bien apprécié. Il se travaille

bien, prend un beau poli et affiche une bonne stabilité, une fois mis en œuvre.

Il était utilisé autrefois pour les dents d'engrenage, les cames, les glissières, les vis de presseur, les pièces de machine... Il est maintenant utilisé dans la sculpture, la gravure, la tournerie, la lutherie, la marqueterie ; il sert à la fabrication de croses de fusil, de manches de couteaux, d'outils de menuiserie et d'ébénisterie de premier ordre ; il aurait certainement de nombreuses autres utilisations.



Les meubles en cormier sont de très grande qualité. C'est également un excellent bois de feu.

Depuis une dizaine d'années, un regain d'intérêt se manifeste en France pour cette essence : reboisement à large espacement d'anciennes terres agricoles ou de friches forestières, mais aussi diversification en plantation forestière. On l'utilise aussi en agroforesterie (une association cormier-céréale testée sur le site de Restinclières du Conseil Général de l'Hérault près de Montpellier), ou encore comme espèce mellifère.

Écoutons maintenant Fabrice Varinot nous parler de celui qui l'a conquis.

### *Fabrice Varinot, vous êtes un propriétaire forestier passionné, toujours à la recherche de nouvelles techniques !*

J'ai acquis ma première parcelle en 1984, puis je me suis progressivement constitué un massif, en achetant surtout après la tempête de 1999. Mes parcelles se situent en grande partie sur les deux communes meusiennes de Dammarie/Saulx et le Bouchon/Saulx. Je possède actuellement environ 45 ha.

Tout ce qui est en rapport avec l'environnement et la gestion durable me passionne. J'ai d'ailleurs installé de nombreux panneaux illustrant ce thème en limite de mes parcelles. Bien sûr, j'ai immédiatement établi des C.B.P.S. (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et j'ai adhéré à P.E.F.C. (Programme Européen des Forêts Certifiées).

### *Comment le cormier vous a-t-il séduit ?*

J'aime chercher, expérimenter de nouvelles méthodes sylvicoles pouvant améliorer la forêt.

Le cormier est une essence peu connue, que l'on rencontre à l'état disséminé en Meuse. C'est une essence rustique. Elle stresse moins vite que les autres espèces vis-à-vis de la température et de la sécheresse. A ce titre, elle peut être une bonne réponse aux modifications du climat à venir. En plus, son bois est apprécié. Alors, pourquoi attendre pour la rencontrer ?

### *Vous travaillez comme un vrai scientifique...*

J'effectue des plantations comparatives de cormier où chaque plant est répertorié avec précision : numéro du plant, pépinière d'origine, coordonnées du placeau,...

Les plants sont installés suivant des méthodes précises :

- ✓ faible quantité de plants par placeaux ou lignes, sinon sur de grandes surfaces, les risques sanitaires seraient trop importants (armillaire,...)
- ✓ provenances différentes,
- ✓ mycorhizes pour 1 plant sur 4,...

### *Pouvez-vous me parler un peu de vos plantations ?*

Par exemple, à Dammarie et le Bouchon/Saulx dans le sud meusien, au cœur du Valanginien, j'ai planté à l'automne 2006, 12 lots de 16 plants de sorbus domestica issus de 2 pépinières différentes, dont une allemande.

Biocontainers ou racines nues, apport ou non d'une spécialité\* à base de matière organique végétale et de champignons mycorhiziens, en pralinage ou en ajout selon les cas, tout est mûrement réfléchi et noté !



Fin 2007, un premier bilan tiendra compte des reprises ; aucun mort ne sera remplacé.

Une mesure en centimètres à partir du haut de la protection (gaine carrée à maille fine de 1,50 m) sera relevée à chaque automne jusqu'en 2011 compris.

La mesure du diamètre commencera fin 2009 sans limitation de durée.

Tout est prévu !

Au Bouchon-sur-Saulx, au Terme de Froslier, j'ai planté cette fois sur terre agricole conquise depuis peu par des essences pionnières, 3 lignes, soient 84 plants distants de 8-9 m, en pots travaillés.

### *Recevez-vous une aide technique de l'I.N.R.A., ou d'une autre structure de recherches ?*

Oui, je suis en relation avec l'I.N.R.A. Avignon, l'I.D.F. Lyon, l'association A.R.B.R.E.S. en Sarthe, le réseau Corninaria du professeur Schmeling, auteur allemand d'un livre sur le cormier,...

Tous ces échanges, que je trouve nécessaires, sont très enrichissants. On travaille toujours mieux à plusieurs !



### *Quels sont vos projets pour l'avenir ?*

Je suis persuadé du développement prochain du cormier, en tant qu'essence d'enrichissement installée à faible densité.

Sa grande plasticité pourrait lui offrir un rôle au théâtre des bouleversements climatiques à venir. En outre, son bois de grande qualité a de nombreux débouchés. A noter également qu'il apporte de la nourriture à la faune sauvage.

La production de "SpeierlingSchnapps" est également une utilisation très intéressante, mais... modérément, bien sûr !

Jacques Laplanche, Anne Madesclaire - CRPF  
Photos : Fabrice Varinot

\* Mycofert des établissements Derome (Bavay 59)





# Arbre au vert

## Le coq emblématique des Vosges

*Le Grand Coq de Bruyère appartient au patrimoine de nos milieux forestiers montagnards les plus sauvages. Pour lui, les forêts encore «fréquentables» se réduisent à quelques paisibles futaies claires non artificialisées. Préserver sa tranquillité est impératif pour sa survie.*



### Qui est-il ?

Le grand Coq de bruyère, ou Grand Tétrás, est le plus grand représentant sauvage de la famille des gallinacés (perdrix, faisán, lagopèdes). Le mâle, de couleur dominante noire, atteint une taille imposante (1,30 m d'envergure, 4 kg), la femelle est bien plus petite (0,90 m d'envergure, 2 kg) et plus mobile, avec un plumage brun moucheté. On découvre souvent son existence, en général dans les parties les moins dérangées des forêts de montagne, grâce à quelques indices discrets : traces de pas dans la neige, ou crottes cylindriques. C'est un oiseau sédentaire qui reste toute l'année sur son territoire, il passe donc l'hiver dans les zones montagneuses et pour cela, son système digestif est adapté à la digestion d'aiguilles de résineux, surtout sapin et pin sylvestre, qui vont le nourrir la plus grande partie de la saison froide. Le reste de l'année, son alimentation se compose de bourgeons et de jeunes pousses (hêtre, saules,...) au printemps, de baies sauvages et d'insectes en été et en automne. La présence du Grand Tétrás sur un site prouve sa grande qualité biologique. Cet oiseau est une espèce dite «parapluie» : sa protection profite à de nombreuses autres espèces (faune, flore) comme la chouette de Tengmalm, la chevêchette d'Europe qui partagent le même habitat.

### Où vit-il ?... Les forêts à Grand Tétrás

Les forêts qu'il affectionne sont dites «à caractère naturel». En effet, il s'agit en général de forêts clairiérées (pré-bois), avec des arbres de taille variée lui permettant de se percher aussi bien que de se dissimuler au sol. Elles comportent également un sous-bois riche en arbrisseaux à baies, myrtilles notamment, et en fourmilières. Il ne fréquente donc pas les forêts artificielles et denses, en particulier les plantations résineuses composées d'une seule essence.

en bois durant les années de reconstruction, après la dernière guerre, a entraîné une gestion forestière simplifiée avec coupes à blanc, destinées à mobiliser rapidement d'importants volumes de bois, puis plantation résineuse des surfaces ainsi mises à nu. Les effets de cette sylviculture se font encore sentir aujourd'hui : une masse de peuplements de trente à cinquante ans très défavorables, quelques parcelles de vieilles forêts plus claires mais très dispersées et trouées de nombreux chemins d'exploitation qui sont aujourd'hui largement empruntés par les raquetistes en hiver ou les quads en été. Sans parler du drainage et de la suppression des trouées (chablis, vides naturels) qui sont néfastes à notre ami. La prédation (renard, martre, vautour) est souvent invoquée également, mais il est prouvé par les populations en bon état de survie, que lorsque l'espèce dispose d'un domaine vital suffisamment vaste et tranquille, ce phénomène naturel ne met pas en péril l'avenir de la population.

### Où existe-il encore ?

En Europe, il est encore bien présent dans les forêts scandinaves et sibériennes, et dans une moindre mesure dans les massifs montagneux d'Europe Centrale et de l'Est.

En France, il est bien représenté sous la forme d'une sous-espèce différente, dans les Pyrénées et il existe toujours dans les Vosges et le Jura, où ses effectifs ont régressé depuis plusieurs décennies. Le Massif Vosgien a connu une régression importante ces dernières années : 350 oiseaux en 1989, une centaine d'adultes aujourd'hui, soit une baisse de 70 % en une vingtaine d'années. L'aire de présence régulière s'est réduite elle-aussi : 25.000 hectares en 89, 9.000 ha aujourd'hui. Les noyaux principaux sont maintenant réglementairement protégés, et leurs populations de grand coq s'y sont stabilisées ou amorcent une courbe ascendante.

### Quel avenir pour cette espèce dans nos forêts de montagne ?

Des mesures de gestion forestière favorables à la conservation du Grand Tétrás ont été prises par l'Office National des Forêts, en collaboration avec le Groupe Tétrás Vosges, dans les secteurs considérés comme viables pour l'espèce.

Dans le cadre de Natura 2000, des Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.) ont été définies sur l'ensemble du massif vosgien avec un zonage (Rouge, Jaune, Vert) auquel correspondent des mesures spécifiques pour le Grand Tétrás concernant la gestion forestière et la fréquentation touristique. Hivernage, reproduction et nidification sont les phases les plus sensibles de la vie du Grand Tétrás. Notre comportement dans la nature, surtout entre décembre et juillet, conditionne la tranquillité nécessaire à la survie de cet oiseau mythique. Alors, silence !

Françoise Preiss,  
Chargée de mission du Groupe Tétrás Vosges  
Photos : M. et V. Munier

La difficulté pour lui est de trouver des forêts favorables sur des surfaces suffisamment étendues, qui doivent être également les plus tranquilles possible : en effet, cette espèce ne supporte pas les dérangements répétés, surtout en hiver.

### Pourquoi a-t-il régressé ?

Sa régression découle de deux facteurs principaux, la modification des forêts (et donc de l'habitat du Grand Tétrás) et le dérangement. L'énorme besoin







# Parole à...

## Vincent Ott Président de Forêt Privée d'Alsace



Photo : Marie-Françoise Grillot

### Mobiliser plus de bois, une priorité pour la Région Alsace

*Troisième région française la plus boisée, des peuplements parmi les plus riches et les plus productifs du pays, et pourtant : le bois manque en Alsace. Pas moins de 500.000 m<sup>3</sup> de bois feraient défaut sur l'ensemble du massif vosgien.*

Pour faire face à ce déficit croissant de matière première, il faut récolter plus de bois, notamment en forêt morcelée. Nos partenaires de la Région Alsace l'ont bien compris et poursuivent leurs engagements aux côtés des organismes de la forêt privée dans le cadre du nouveau contrat de projet Etat-Région. L'objectif commun : la récolte de "bois plus". Le marché que nous propose la Région : financer deux techniciens de mobilisation de bois, avec en contrepartie une obligation forte de résultats. 30.000 à 36.000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires doivent être exploités dans les 3 ans. Ceci illustre bien la nouvelle politique de nos financeurs qui attendent des résultats concrets en réponse aux aides octroyées.

Alors où trouver ces volumes supplémentaires pour répondre aux besoins de l'industrie régionale du bois ? Un peu partout, et plus particulièrement en forêt privée morcelée. 42 % de la surface forestière privée en Alsace appartiennent à des propriétaires qui possèdent moins de 4 ha de forêt, souvent même moins de 1 ha. L'absence de desserte, des surfaces

insuffisantes pour justifier le déplacement d'un bûcheron ou d'un débardeur, voilà les raisons bien connues de l'absence de sylviculture dans ces petites parcelles.

Améliorer la desserte et le foncier forestier a été une première étape en faveur d'une meilleure valorisation de la petite forêt privée, soutenue financièrement par la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin. Ainsi, six schémas directeurs de desserte forestière ont vu le jour en Alsace, subventionnés par le Conseil Régional. Dans les massifs forestiers étudiés, un réseau optimal de pistes et de routes a été défini, sur lequel peuvent s'appuyer les futurs projets collectifs de desserte. Par ailleurs, les bourses foncières forestières mises en place dans les deux départements alsaciens ont favorisé le transfert de parcelles délaissées à des propriétaires motivés. Depuis 2002, près de 450 ha de forêt ont ainsi été regroupés en Alsace, grâce au travail efficace des deux animateurs fonciers de Bois et Forêts 67 et de Forêts-Services 68, ainsi qu'à la prime à l'agrandissement de l'unité de gestion. Là encore, la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin se sont engagés à nos côtés pour mener à bien ce programme. Et leur engagement se poursuit, puisque le dispositif a été reconduit pour 3 ans. Rappelons enfin le financement par la Région, sur la période 2004-2006, d'un programme de 600 visites-conseils dont ont bénéficié les petits propriétaires des deux départements alsaciens. En partenariat avec la coopérative Cosylval, ces visites ont permis de réaliser des chantiers d'exploitation concertés et d'exploiter 30.000 m<sup>3</sup> de bois en plus sur ces trois années.

Cet effort de mobilisation de bois supplémentaire se poursuit aujourd'hui à travers cette nouvelle convention qui vient d'être signée entre la Région et nos deux organismes de développement départementaux (Bois et Forêts et Forêts-Services). Les objectifs sur les trois années à venir sont ambitieux :

- ✓ réaliser 750 diagnostics conseils,
- ✓ mobiliser 36.000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaire,
- ✓ améliorer la gestion durable des peuplements.

Concrètement, les propriétaires auront à leur disposition un technicien par département pour les conseiller et organiser des chantiers concertés en forêt morcelée. Il s'agit de créer, par le regroupement de plusieurs parcelles, des chantiers de taille suffisante pour permettre la réalisation des coupes et travaux. La coopérative Cosylval pourra ainsi émettre des offres d'achat de bois aux propriétaires qui seuls, n'atteignent pas les volumes suffisants, mais ainsi regroupés, bénéficieront d'une offre de prix conforme au marché. Autant de bois en plus pour approvisionner ledit marché et qui, en l'absence d'animation, ne sortirait jamais de la forêt.

Les propriétaires forestiers privés d'Alsace ont de la chance. La chance d'avoir à leur côté une Région qui les soutient depuis de nombreuses années avec une politique forestière cohérente et efficace, en collaboration étroite avec l'interprofession. Je n'oublie pas non plus les départements et l'Etat qui accompagnent également nos efforts. A nous forestiers de répondre par une gestion plus dynamique de nos forêts et la mobilisation de bois supplémentaire. Il en va de notre crédibilité vis-à-vis de nos partenaires financiers. Il en va aussi de la bonne santé de notre filière bois locale. Et nous en avons besoin.





# Autour de nous...

## Un humaniste s'en est allé

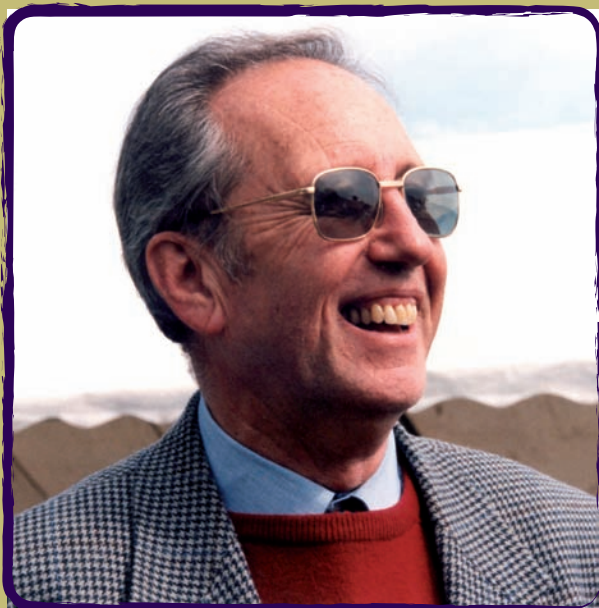


Photo : Marie-Françoise Grilloit

*Les forestiers privés du Haut-Rhin ont perdu l'un de leurs pères fondateurs. Monsieur Pierre ADAM, Président d'honneur de Forêts-Services 68, nous a quittés après 27 ans d'engagement passionné.*

La forêt reconnaît ceux qui la servent. Les forestiers ont reconnu l'un des leurs. Ils étaient nombreux à venir de toute l'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté pour rendre un dernier hommage à Monsieur Pierre. La foule imposante rassemblée dans un grand recueillement témoigne de la reconnaissance vouée à cet humaniste passionné.

### L'un des pères fondateurs

En 1980, n'ayant aucune connaissance sylvicole, Monsieur Pierre a été contacté par Jean Braud, alors technicien forestier au Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace. La Chambre d'Agriculture l'a ensuite convié le 30 juin 1981 à l'assemblée générale constitutive du Groupement de Développement Forestier du Haut-Rhin, dans la cave coopérative du Vieil Armand. Le premier conseil d'administration composé de 10 administrateurs se tenait donc... autour d'un verre de l'amitié. Le premier d'une longue série qui symbolise bien l'humanisme, la générosité et la convivialité de Monsieur Pierre.

### Un engagement de longue date

De 1981 à 1989, la Présidence du Groupement a été assurée par le Baron Maurice de Reinach. Pierre Adam a exercé la fonction de trésorier pendant cette période. Il devient administrateur du CRPF de Lorraine-Alsace, suppléant de M. Jean de Gail, de 1988 à 1993 pour être nommé de 1993 à 1999 administrateur titulaire, et donc

représentant les propriétaires forestiers au sein de la Chambre d'Agriculture.

Dans le même temps, il devient Président du Groupement Forêts-Services 68 à partir de 1989. En 1999, il souhaite passer le relais de ses fonctions au C.R.P.F. à M. Michel Rolli, afin de se consacrer prioritairement :

- ✓ à la Présidence de Forêts-Services 68 (jusqu'au 3 juin 2004),
- ✓ à la Vice-Présidence de Forêt Privée d'Alsace, du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et de la coopérative Cosylval,
- ✓ à l'Association Forestière de la vallée de la Doller, dont il était le fidèle secrétaire et à laquelle il tenait tant,
- ✓ à la Présidence du Groupement Forestier du Rosemont, propriétaire d'un massif de près de 1000 ha sur le Territoire de Belfort.

En décembre 2000, le Président de la Chambre d'Agriculture lui décernait le grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole, distinction amplement méritée eu égard à la somme de travail réalisée par Monsieur Pierre.

### Un exemple

Monsieur Pierre a toujours tenu à montrer l'exemple sur le plan de la technique forestière, assumant dans sa forêt des protocoles expérimentaux, accueillant de nombreuses journées de formation, s'impliquant fortement dans l'élaboration de ses documents de gestion...

Il a toujours encouragé les forestiers et a largement contribué à la défense des intérêts des propriétaires privés du Haut-Rhin.

Sincère, humain, généreux, engagé à nos côtés, cet homme-là nous manquera beaucoup.

Ses amis

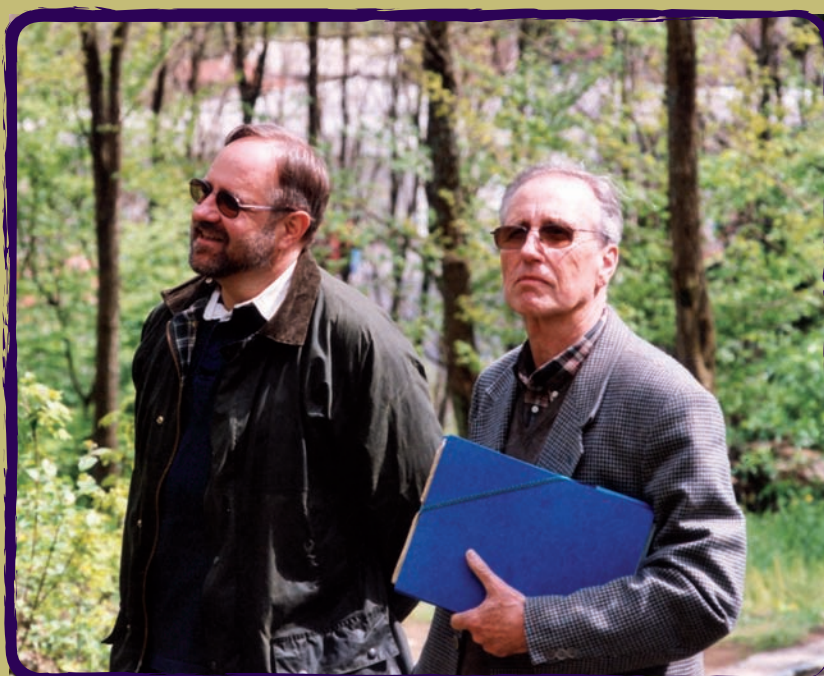


Photo : Marie-Françoise Grilloit



# Au coin du bois

## Un sou est un sou !

*Unetrentaine de propriétaires forestiers ont répondu présent à l'invitation de Philippe Bernard-Michel, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers de Moselle, le 29 juin dernier au Chalet de Montvaux.*



Photo : Philippe Bernard-Michel

Le thème de cette réunion du programme « Rencontres-nous » : la fiscalité forestière, impôts et exonérations. Un «classique», ou presque, régulièrement actualisé, et qui draine à chaque fois, un public attentif, soucieux de repartir avec des informations concrètes et utiles. L'occasion pour Philippe Laden, ingénieur au C.R.P.F. et Arnaud Michaut, expert forestier, de rappeler toutes les nouveautés dans ce domaine et de répondre aux questions que n'ont pas manqué de susciter leurs deux interventions.

Fabrice Richard, inspecteur au Centre des Impôts Fonciers de Metz, a ensuite présenté avec force détails les nombreuses informations contenues dans les matrices cadastrales (relevés de propriétés).

Il a été conseillé aux propriétaires la mise à jour régulière des natures de culture, pour chaque parcelle cadas-

trale, car le revenu cadastral qui en découle est la base d'imposition pour le calcul de la taxe foncière et de l'impôt sur le revenu forestier.

Une innovation en vue : avec le remaniement des services cadastraux/impôts et livre foncier, il sera possible, courant 2008, de consulter les matrices cadastrales sur internet.

Durant cette dense matinée, les thèmes suivants ont été présentés en détail :

- \* l'impôt foncier et ses exonérations temporaires
- \* l'impôt sur le revenu forestier
- \* le DEFI Forêt
- \* le DEFI Travaux
- \* les droits de mutation
- \* l'impôt de solidarité sur la fortune (régime Monichon)
- \* la T.V.A.

Et c'est prévu, Floreal reprendra progressivement en détail tous ces points, dans ses prochains numéros. Nous commencerons en décembre, avec les deux premiers thèmes.

Dans cette attente, évoquons ici le dernier-né, le DEFI Travaux, mesure fiscale issue de la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006.

Les propriétaires forestiers, ou les porteurs de parts de Groupements Forestiers, peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, s'ils réalisent des travaux forestiers dans leurs parcelles. Les travaux éligibles sont les plantations (fourniture, travaux préparatoires et entretiens), les travaux d'amélioration (dépressage, taille, élagage, débroussaillage), les dessertes, les frais de maîtrise d'œuvre sur ces travaux et l'achat de matériels forestiers. Le montant de la réduction est de 25 % du montant des dépenses plafonnées à 1.250 Euros par an pour un célibataire et à 2.500 Euros pour un couple.

Pour bénéficier de cette mesure, il faut avoir 10 ha d'un seul tenant et un plan simple de gestion.

Pour votre prochaine déclaration de revenus, conservez par conséquent toutes les factures 2007 de travaux ou d'achats de matériels. Ils serviront de justificatifs pour l'administration fiscale !

Cédric Belliot - CRPF



Photo : Philippe Bernard-Michel

### Les prochaines rencontres :

<i>Dates</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Lieux</i>	<i>Organisation</i>
Vendredi 19 octobre	Quelle sylviculture pour limiter les dégâts de cerf en forêt de montagne ?	Donon (54, 57)	Fédérations des chasseurs 54 et 57, P. Ancel, J.P. Corvisier, G. Vallageas (CRPF)
Samedi 17 novembre	Technique de bûcheronnage : les bons gestes à adopter	Sundgau (68)	CAAA 68, D. Wohlhuter (FS 68)
Vendredi 23 novembre	Testez votre coup de marteau dans des peuplements feuillus !	Longuyon (54)	P. Guillet (GDF Plateau Lorrain), J.F. Freund (CRPF)



# De feuilles en aiguilles

## Lorraine

### La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie en Lorraine

Nathalie Kosciusko-Morizet était dans le lunévillois, le vendredi 28 juillet 2007, sur la «route des énergies renouvelables». Elle a notamment visité un gîte étape à Reillon, qui chauffe ses locaux au bois. Marie-Alix de Sars et Etienne Roger représentaient la Forêt Privée et ont pu faire valoir à la secrétaire d'état l'engagement des propriétaires forestiers et leurs atouts dans ce domaine.

## Meurthe-et-Moselle

### Une petite fille chez les «Schouwer»

Joséphine (Marie Alphonsine) est arrivée, le 6 juillet, chez François et Nathalie Schouwer. 2,670 kg de bonheur ! Les parents sont ravis et Cécile et Martin heureux d'avoir une petite sœur !!!  
*Toutes les félicitations de la rédaction aux heureux parents !*

## Meuse

### Du vermeil et de l'argent au Gedefor 55

Le 23 juin dernier, ce sont 2 «figures» bien connues de la Forêt Privée meusienne qui ont été honorées, lors de l'Assemblée Générale de Gedefor : Jocelyne Marchal a reçu la médaille de vermeil pour ses 30 ans (... de travail) et Richard Petit, la médaille d'argent pour ses 20 ans...  
*Toute notre amitié et nos plus sincères félicitations !*

## De la Meuse aux Vosges

Paul Hett vient d'être nommé directeur de l'agence O.N.F. Vosges Ouest. Il conserve, en intérim, son poste de directeur de l'agence O.N.F. de Bar-le-Duc, délégué pour la Meuse...

## Vosges

Christian Courrivault est "l'homme des bois" de ce Floreal. Après lui, Catherine Négrignat, une vosgienne de longue date, prend le poste de technicienne du C.R.P.F. pour les Vosges.

## Moselle

Luc Chrétien quitte la D.D.A.F. de Moselle où les forestiers privés mosellans ont toujours entretenu d'excellentes relations avec lui. Il intègre la DIREN de Lorraine. L'interlocuteur des forestiers privés à la D.D.A.F. 57 est désormais Emmanuel Georges (03.87.56.40.10).

## Irène, la petite dernière...

Le 3 octobre dernier, la petite Irène est née au foyer d'Amélie et Etienne Roger, notre Directeur. Nul doute qu'elle sera bien entourée au milieu de ses six frères et soeurs !  
*Nous leur adressons toutes nos félicitations.*

## Alsace

### Un nouveau directeur territorial à l'Office National des Forêts

Régis Michon a quitté son poste à la tête de la direction territoriale d'Alsace de l'Office National des Forêts. Il a été remplacé par Jean-Luc Dunoyer, précédemment chef du département Forêt à la direction technique de Paris.

## Bas-Rhin

### Cosylval se diversifie

Cosylval ouvre un Service d'Appui Technique et d'Etudes, qui offrira des possibilités d'expertise S.I.G., et pourra réaliser études d'impact, travaux de cartographie en milieu rural, audits de gestion forestière durable, développement de logiciels. Il est placé sous la responsabilité de Gaël Legros, appuyé d'un technicien forestier spécialisé en S.I.G., Marc Ruffie.

## Haut-Rhin

### Du nouveau à Forêts-Services 68

Emilien Lefèvre qui avait en charge le dossier «visite conseil» est remplacé dans cette fonction de mobilisation des bois en petite forêt par un homme d'expérience, Jean-Marie Sylvestre. L'amélioration du foncier forestier sera désormais assurée par Catherine Jacquet.

### Désiré Raffner nous a quittés

M. Désiré Raffner, 1<sup>er</sup> Vice Président de l'Association Forestière du canton de Lapoutroie et Environs nous a quitté. Il était l'un des membres fondateurs de cette association, créée à l'origine pour défendre l'intérêt des petits propriétaires de la vallée contre les dégâts de gibier. De nombreuses personnes lui ont rendu un dernier hommage à l'église de Fréland.  
*Nous adressons à ses proches nos sincères condoléances. C'est une figure de proue de l'association qui s'en est allée.*

## France

### La forêt privée participe au «Grenelle de l'Environnement»

L'organisation du Grenelle de l'Environnement, portée par Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Dominique Bussereau et Nathalie Kosciusko-Morizet, vise à créer les conditions favorables à l'émergence de la nouvelle feuille de route française en faveur de l'environnement. Six groupes de travail ont été créés. Forestiers Privés de France, en tant que "personne morale associée", a deux représentants.


Henri Plauche Gillon siège au groupe 4 «Adopter des modes de production et de consommation durables» et Roland Burrus au groupe 2 «Préserver la biodiversité et les ressources naturelles».

Le "Grenelle de l'environnement" se déroule en 3 phases : travail des groupes pour élaborer des propositions, consultation des acteurs locaux et du grand public, y compris en région (Mulhouse le 15 octobre, Epinal le 19 octobre, ...). Fin octobre, une table nationale se conclura par un «plan national pour l'environnement».

## Monde


### Les forêts de tout le monde...

Selon le dernier rapport de la F.A.O. sur l'état des forêts dans le monde, de nombreux pays commencent à inverser la tendance générale de la déforestation du siècle dernier. La couverture forestière mondiale atteint environ 4 milliards d'ha, soit 3 % de la surface de la planète. De 1990 à 2005, le monde a perdu environ 3 % de cette couverture, soit 0,2 % en moins chaque année. De 2000 à 2005, 57 pays enregistrent une croissance de la surface forestière, 83 pays une baisse. Cependant, la perte forestière nette est évaluée à 7,3 millions d'ha/an (la moitié de la surface forestière française) soit 20.000 ha/jour, l'équivalent de 2 fois la surface de Paris. 10 pays se partagent dans le monde 80 % des forêts primaires. Parmi eux, l'Indonésie, le Mexique, la Papouasie Nouvelle Guinée et le Brésil ont observé les plus grandes pertes forestières de 2000 à 2005.



**FLOREAL**

édité par le



**Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace**

41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin  
(☎ 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"  
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

*Responsable de la Publication*  
Philippe Bernard-Michel

*Directeur de la Publication*  
Etienne Roger

*Rédactrice en Chef*  
Anne Madesclaire

*Secrétaires de Rédaction*  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

*Mise en Page*  
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968  
Numéro tiré à 10.000 exemplaires  
Abonnement gratuit  
Dépôt légal à parution

**Imprimé sur papier certifié PEFC**

